

Règlement du concours 48 heures pour écrire - 3^e édition



Article 1

Le concours est organisé par la maison d'édition [Edilivre](#), en partenariat avec [Youscribe](#), [Studyrama](#), [Didactibook](#), [Post-it®](#) et le [Magazine Books](#).

Article 2

Ce concours est ouvert à tous, quels que soient l'expérience, l'âge, la nationalité et le lieu de résidence du participant à l'exclusion des salariés d'Edilivre.

Article 3

Pour concourir, les participants devront adresser leur nouvelle par mail à l'adresse nouvelles@edilivre.com entre le vendredi 20 novembre 2015 à 19h (heure de Paris, France) et le dimanche 22 novembre 2015 à 19h (heure de Paris, France).

Le mail accompagnant la nouvelle à inscrire devra contenir les informations suivantes :

- nom et prénom du participant
- pseudo du participant s'il souhaite être mis en avant sous un autre nom
- titre de la nouvelle
- préciser en toutes lettres : « En participant à ce concours, j'accepte pleinement son règlement disponible sur [Edilivre.com](#) ».

Seules les nouvelles respectant les critères ci-dessous pourront être inscrites au concours :

- être au format Word ou PDF
- être écrite en langue française
- respecter la thématique imposée qui sera dévoilée le vendredi 20 novembre 2015 à 19h sur [Edilivre.com](#)
- ne pas dépasser les 10 000 caractères, espaces compris
- être écrite en police *Times New Roman* de taille 12 avec interligne simple
- être anonyme : le nom, le prénom ou le pseudo de l'auteur ne doit pas y figurer
- ne pas contenir d'illustrations, images ou photos
- les textes sous forme de poème sont acceptés

Chaque participant ne pourra présenter qu'une seule et unique nouvelle, sous son nom et prénom, dont il garantira être l'auteur et le détenteur des droits. Même écrite par plusieurs personnes, la nouvelle ne pourra être envoyée que sous un seul nom d'auteur. Les prix et les lots des nouvelles gagnantes seront attribués aux personnes signataires des nouvelles.

Article 4

Une première sélection aura lieu du 26 novembre 2015 au 14 janvier 2016 durant laquelle un jury composé d'auteurs et de lecteurs sélectionnera les 10 nouvelles finalistes parmi l'ensemble des textes participants. Edilivre dévoilera la sélection des 10 finalistes le 21 janvier 2016. Du 21 janvier au 25 février 2016, un jury composé de salariés d'Edilivre ainsi que de responsables des sociétés partenaires du concours sélectionnera les 3 auteurs gagnants parmi les 10 finalistes. Durant cette même période, les internautes seront appelés à voter sur Facebook pour élire le Prix du Public parmi les 10 finalistes.

Edilivre révélera les gagnants du concours ainsi que le classement de 500 meilleures nouvelles le 10 mars 2016 sur son site [Edilivre.com](#).



Article 5

Les lots qui seront attribués aux trois gagnants, au Prix du Public et aux 6 finalistes sont les suivants :

1er Prix :

- . L'édition d'un manuscrit de son choix avec la création d'une couverture illustrée, la correction du manuscrit, la création de la bande-annonce du livre, le référencement sur les sites de lecteurs et le référencement Libraires et Decitre offerts par Edilivre (valeur 1 952 € TTC)
- . 300 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de Didactibook
- . 250 € de fournitures de la marque Post-it® : carnet, marque-pages, dévidoir, surligneurs, rouleaux d'étiquettes, blocs et cubes de notes.
- . 2 ans de lecture illimitée en streaming offert par Youscribe (valeur 237 € TTC)
- . 1 abonnement de 6 mois au Magazine Books (valeur 58 € TTC)
- . 1 ouvrage "Grammaire ludique du français" offert par les éditions Studyrma (valeur 19 € TTC)

2ème Prix :

- . L'édition d'un manuscrit de son choix avec la création d'une couverture graphique, la création de la bande-annonce du livre et le référencement Libraires et Decitre du livre offerts par Edilivre (valeur 1 006 € TTC)
- . 150 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de Didactibook
- . 150 € de fournitures de la marque Post-it® : marque-pages, dévidoir, surligneurs, rouleaux d'étiquettes, blocs et cubes de notes.
- . 1 an de lecture illimitée en streaming offert par Youscribe (valeur 118 € TTC)
- . 1 abonnement de 6 mois au Magazine Books (valeur 58 € TTC)
- . 1 ouvrage "Grammaire ludique du français" offert par les éditions Studyrma (valeur 19 € TTC)

3ème Prix :

- . L'édition d'un manuscrit de son choix avec la création d'une couverture personnalisée, la création de la bande-annonce du livre et le référencement Libraires et Decitre du livre offerts par Edilivre (valeur 877 € TTC)
- . 75 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de Didactibook
- . 100 € de fournitures de la marque Post-it® : marque-pages, dévidoir, surligneurs, blocs et cubes de notes.
- . 6 mois de lecture illimitée en streaming offert par Youscribe (valeur 59 € TTC)
- . 1 abonnement de 6 mois au Magazine Books (valeur 58 € TTC)
- . 1 ouvrage "Grammaire ludique du français" offert par les éditions Studyrma (valeur 19 € TTC)

Prix du Public :

- . L'édition d'un manuscrit de son choix avec la création d'une couverture personnalisée, la création de la bande-annonce du livre et le référencement Libraires et Decitre du livre offerts par Edilivre (valeur 877 € TTC)
- . 75 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de Didactibook
- . 100 € de fournitures de la marque Post-it® : marque-pages, dévidoir, surligneurs, blocs et cubes de notes.
- . 6 mois de lecture illimitée en streaming offert par Youscribe (valeur 59 € TTC)
- . 1 abonnement de 6 mois au Magazine Books (valeur 58 € TTC)
- . 1 ouvrage "Grammaire ludique du français" offert par les éditions Studyrma (valeur 19 € TTC)

Les 6 autres finalistes :

- . L'édition d'un manuscrit de son choix avec la création d'une couverture personnalisé et le référencement Libraires et Decitre du livre offerts par Edilivre (valeur 688 € TTC)
- . 30 € de chèques cadeaux à dépenser sur la librairie numérique de Didactibook
- . 30 € de fournitures de la marque Post-it®

Suite à l'annonce des résultats du concours, les lauréats auront un an pour utiliser leurs lots auprès d'Edilivre en soumettant un manuscrit de leur choix. Les lots des partenaires seront mis à la disposition des gagnants sous un délai de 4 mois maximum suite à l'annonce des résultats. Si l'une des entreprises partenaires du concours venait à se désister en n'offrant pas les lots prévus, d'une part ces lots seront considérés comme perdus, d'autre part Edilivre ne pourra être tenu responsable de ces pertes et en être redevable sous quelque forme.



Un participant ne pourra cumuler deux Prix, par exemple : le 1^{er} Prix et le Prix du Public. Si cela se produit, l'équipe organisatrice lui attribuera le Prix le plus prestigieux en donnant la priorité aux trois premiers Prix du Jury plutôt qu'au Prix du Public.

Article 6

- Les participants déclarent expressément détenir tous les droits nécessaires sur la nouvelle leur permettant de participer au présent concours de nouvelles, et dégagent Edilivre de tout recours ou action qui pourrait leur être intenté à titre quelconque.
- Par ailleurs, les participants garantissent Edilivre contre tout recours ou action que pourrait leur tenter à titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits leur étant consentis par le présent concours, par toute personne ayant participé ou non à l'écriture de la nouvelle, étant susceptible de faire valoir un droit de quelque nature que ce soit.
- En outre, la responsabilité d'Edilivre ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problèmes d'envoi des nouvelles par mail ou par tout autre moyen.
- Dans le cadre promotionnel, sous réserve du respect du droit moral et de citation de leurs auteurs, Edilivre se réserve le droit de mettre en ligne gratuitement ou en téléchargement gratuit les 10 nouvelles finalistes, dont les 4 lauréats, sur son site internet et ceux des partenaires du concours afin de communiquer sur les résultats du concours et permettre l'organisation des votes sur Facebook pour élire le Prix du Public. Les auteurs des nouvelles finalistes et gagnantes ne pourront prétendre à aucune rémunération pour la diffusion gratuite de leur texte.
- Les auteurs participants, finalistes et gagnants, ne pourront prétendre à quelque rémunération pour leur participation même en cas de gain d'un Prix.

Article 7

En participant à ce concours, Edilivre s'engage à ne faire aucune exploitation commerciale ni usage à but lucratif des nouvelles inscrites au concours sans l'accord signé des participants. Les auteurs participants restent entièrement propriétaires des droits de leur texte (droit de publication, droit d'exploitation...), pendant et après le concours.

Article 8

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.